

614544-2026 - Mise en concurrence

France – Travaux de construction – MARCHÉ GLOBAL SECTORIEL (MGS) POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN-MAINTENANCE DU PROJET D'EHPAD « ÉTOILE DES NEIGES » À BRIANÇON

OJ S 172/2026 07/09/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire - Avis de changement

Travaux

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: CHICAS GAP

Adresse électronique: cellulemarches@chicas-gap.fr

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur: Santé

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: MARCHÉ GLOBAL SECTORIEL (MGS) POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN-MAINTENANCE DU PROJET D'EHPAD « ÉTOILE DES NEIGES » À BRIANÇON

Description: La présente consultation porte sur un marché global sectoriel (MGS) au sens de l'article L2171-5 du code de la commande publique (CCP), pour la conception, la construction, l'aménagement et l'entretien maintenance de l'EHPAD Etoile des Neiges à Briançon.

Identifiant de la procédure: 154e113c-c8b0-4905-99e2-044cf9385d0c

Identifiant interne: 024-2026

Type de procédure: Dialogue compétitif

Principales caractéristiques de la procédure et informations sur l'endroit où obtenir les règles complètes applicables à la procédure: Le marché à conclure est passé selon une procédure de dialogue compétitif en application des articles L.2124-4, R.2124-3 3° et R.2161-24 à R.2161-31 du Code de la commande publique (CCP). La présente consultation porte sur un marché global sectoriel (MGS) au sens de l'article L2171-5 du code de la commande publique (CCP), pour la conception, la construction, l'aménagement et l'entretien-maintenance de l'EHPAD Etoile des Neiges à Briançon. Le pouvoir adjudicateur peut décider à tout moment de ne pas donner suite à la procédure de passation du marché, il en informe alors les candidats. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité au cours du dialogue compétitif d'optimiser, de préciser ou de modifier de manière non substantielle la description des besoins, au travers notamment du programme et du projet de contrat. La procédure de passation se déroulera en trois phases : Phase candidature, phase dialogue et phase offres finales. Les discussions se dérouleront en tours successifs. Les tours de dialogue donneront lieu à l'organisation de rencontres en la forme de séances de dialogue et, ou d'ateliers thématiques afin de permettre aux groupements candidats de progresser dans l'élaboration de leur APS+. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'augmenter ou de diminuer le nombre de tours de dialogue en cours de consultation. Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de réduire, en cours de dialogue, le nombre de solutions à discuter, en appliquant les critères d'attribution définis au présent règlement de la consultation. Le contenu exact des propositions attendues aux différents tours identifiés ci-avant sera décrit dans les Règlements de dialogue

successifs, transmis aux opérateurs économiques admis à y participer. Le degré de détail des documents à présenter au Pouvoir Adjudicateur seront les mêmes pour tous les candidats. Le montant affiché pour l'estimation du marché correspond au montant du HT travaux.

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45000000 Travaux de construction

Nomenclature complémentaire (cpv): 71320000 Services de conception technique, 45210000

Travaux de construction de bâtiments, 50700000 Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments

2.1.2. Lieu d'exécution

Ville: BRIANCON

Subdivision pays (NUTS): Hautes-Alpes (FRL02)

Pays: France

2.1.3. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 13 608 000,00 EUR

2.1.4. Informations générales

Cette procédure sera relancée

Informations complémentaires: Motifs d'exclusion purement nationaux : Les motifs d'exclusion sont ceux visés à l'article L.2141-1 à L.2141-6-1 du Code de la Commande Publique. Par application de l'article R. 2144-5 du CCP, le pouvoir adjudicateur ayant limité, pour la présente consultation, le nombre de candidats admis à poursuivre la procédure, il opère les vérifications mentionnées à l'article R.2144-4 du CCP, avant envoi de l'invitation à participer au dialogue

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: MARCHÉ GLOBAL SECTORIEL (MGS) POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN-MAINTENANCE DU PROJET D'EHPAD « ÉTOILE DES NEIGES » À BRIANÇON

Description: « La présente consultation porte sur un marché global sectoriel (MGS) au sens de l'article L2171-5 du code de la commande publique (CCP), pour la conception, la construction, l'aménagement et l'entretien-maintenance de l'EHPAD Etoile des Neiges à Briançon. Le pouvoir adjudicateur peut décider à tout moment de ne pas donner suite à la procédure de passation du marché, il en informe alors les candidats. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité au cours du dialogue compétitif d'optimiser, de préciser ou de modifier de manière non substantielle la description des besoins, au travers notamment du programme et du projet de contrat. La procédure de passation se déroulera en trois phases : Phase candidature, phase dialogue et phase offres finales Les discussions se dérouleront en tours successifs. Les tours de dialogue donneront lieu à l'organisation de rencontres en la forme de séances de dialogue et, ou d'ateliers thématiques afin de permettre aux groupements candidats de progresser dans l'élaboration de leur APS+. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'augmenter ou de diminuer le nombre de tours de dialogue en cours de consultation. Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de réduire, en cours de dialogue, le

nombre de solutions à discuter, en appliquant les critères d'attribution définis au présent règlement de la consultation. Le contenu exact des propositions attendues aux différents tours identifiés ci-avant sera décrit dans les Règlements de dialogue successifs, transmis aux opérateurs économiques admis à y participer. Le degré de détail des documents à présenter au Pouvoir Adjudicateur seront les mêmes pour tous les candidats. Le montant affiché pour l'estimation du marché correspond au montant du HT travaux.

Identifiant interne: 024-2026

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45000000 Travaux de construction

Nomenclature complémentaire (cpv): 71320000 Services de conception technique, 45210000

Travaux de construction de bâtiments, 50700000 Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments

Options:

Description des options: Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, 3 ans maximum à compter de la notification du présent marché public. Par ailleurs, le marché prévoit la mise en oeuvre de clauses de réexamen au sens de l'article R. 2194-1 du Code de la commande publique. Le marché est un marché à tranche au sens de l'article R2113-4 du Code de la commande publique. Le marché est un marché à tranche au sens de l'article R2113-4 du Code de la commande publique.

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: BRIANCON

Code postal: 05100

Subdivision pays (NUTS): Hautes-Alpes (FRL02)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Date de début: 01/09/2027

Durée: 75 Mois

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 13 608 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Exigence dans la demande de participation

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): non

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

Informations complémentaires: Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué : Les candidats peuvent présenter une candidature en la forme d'un opérateur économique individuel ou d'un groupement d'opérateurs économiques. Quelle que soit la forme du groupement (conjoint et solidaire), l'un des opérateurs économiques membres de ce groupement, devra être désigné dans l'acte

d'engagement comme mandataire. Le mandataire représente l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et coordonne les prestations des membres du groupement. En cas de groupement conjoint, le mandataire est obligatoirement solidaire.

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

Nombre minimal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 3

Nombre maximal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 3

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains candidats peuvent être éliminés

5.1.10. Critères d'attribution

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères:

Les candidats doivent satisfaire aux critères de candidature définis aux articles 10.3 et 10.4 du règlement de la consultation. Capacité économique et financière : chiffre d'affaires annuel moyen sur les trois dernières années d'au moins 10 M€ HT pour le mandataire et 0,5 M€ HT pour la maîtrise d'œuvre. Capacités techniques et professionnelles : l'équipe candidate doit disposer des compétences nécessaires en travaux tous corps d'état (TCE), architecture, paysagisme et bureaux d'études tous corps d'état, couvrant notamment les domaines suivants : structure, électricité, CVC/plomberie, VRD, développement durable, ergonomie, économie de la construction, entretien et maintenance de la production d'eau chaude sanitaire.

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics.gouv.fr/app.php/entreprise/consultation/3059494?orgAcronyme=x7c>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics.gouv.fr/app.php/entreprise/consultation/3059494?orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Autorisée

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 01/10/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Heure de l'Europe centrale, heure d'été de l'Europe occidentale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat: « Il est rappelé que la procédure prévoit la remise de prestations. Les offres finales seront de niveaux « APS+ » Une indemnité d'un montant de 120 000 € HT maximum sera accordée à chacun des groupements soumissionnaire ayant remis les prestations demandées. Les modalités précises concernant la prime sont détaillées à l'article 14.1 du Règlement de la consultation

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: oui

Le paiement électronique sera utilisé: oui

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Marseille

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les voies et délais de recours ouverts aux candidats sont les suivants : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Référé secret des affaires par application de l'article R.557-3 du Code de justice administrative - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). - Recours de pleine juridiction pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: CHICAS GAP

Numéro d'enregistrement: 260 503 479 00016

Adresse postale: 1 PLACE AUGUSTE MURET

Ville: GAP

Code postal: 05000

Subdivision pays (NUTS): Hautes-Alpes (FRL02)

Pays: France

Adresse électronique: cellulemarches@chicas-gap.fr

Téléphone: 04 92 40 28 04

Adresse internet: <https://www.chicas-gap.fr/>

Profil de l'acheteur: www.marches-publics.gouv.fr

Rôles de cette organisation:

Acheteur

8.1. ORG-0002

Nom officiel: Tribunal administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement: 171 300 056

Adresse postale: 31 rue Jean-François Leca

Ville: MARSEILLE

Code postal: 13002

Subdivision pays (NUTS): Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays: France

Adresse électronique: greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone: 04 91 13 48 13

Adresse internet: WWW.marseille.tribunal-administratif.fr

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

10. Changement

Version de l'avis antérieur à modifier

:

11d88334-0ad4-4376-a827-db3ab5e4812d-01

Principale raison du changement

:

Correction par l'acheteur

Description

:

Critères de sélection des candidatures : Après vérification de la recevabilité des candidatures et de leur conformité aux conditions de participation, les candidatures seront analysées et classées selon les critères suivants : Pertinence et qualité des références présentées par le groupement candidat au regard de la nature et de la complexité du marché : 60 % ; Adéquation des capacités professionnelles et techniques, appréciées au regard de l'association des compétences proposées et des moyens humains du groupement candidat : 40 %. Les candidats devront notamment justifier de capacités économiques, financières, techniques et professionnelles adaptées à l'opération. Les compétences minimales attendues comprennent notamment : travaux de construction tous corps d'état ; architecture ; paysage ; bureau d'études tous corps d'état, notamment structure, électricité, CVC/plomberie et VRD ; développement durable ; ergonomie ; économie de la construction ; entretien-maintenance de production d'eau chaude sanitaire. Les candidatures devront également présenter les références et moyens permettant d'apprécier l'expérience des membres du groupement sur des opérations de complexité et d'importance comparables. À l'issue du dialogue, les offres finales seront analysées afin de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères suivants : Montant du coût global du marché : 25 % coût de la conception-réalisation : 80 % ; coût de l'exploitation-maintenance : 20 % ; Qualité architecturale et fonctionnelle : 30 % ; Qualité technique et environnementale : 20 % ; Cohérence du planning : 10 % ; Méthodologie d'intervention et organisation de l'équipe : 10 % ; Part d'exécution du marché global confiée à des PME et artisans : 5 %. La procédure prévoit la remise de prestations aux candidats admis au dialogue. Une indemnité maximale de 120 000 € HT par groupement est prévue pour les prestations demandées au cours de la procédure, répartie comme suit : 24 000 € HT pour le rendu du premier tour de niveau ESQ+ ; 36 000 € HT pour le rendu du deuxième tour de niveau APS ; 60 000 € HT pour la remise de l'offre finale de niveau APS+. Le versement de ces indemnités est soumis aux conditions définies dans le règlement de la consultation. Nombre de candidats admis à participer à la procédure : le nombre minimal de candidats qui seront invités à participer à la seconde étape de la procédure est fixé à 3, et le nombre maximal est également fixé à 3. Ainsi, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures satisfaisant aux conditions de participation, 3 candidats seront admis à participer à la seconde étape de la procédure. La procédure se déroulera en plusieurs étapes successives. À l'issue de chacune de ces étapes, les propositions des participants pourront être examinées au regard des critères définis dans les documents de la consultation et certains participants pourront être éliminés et ne pas être admis à poursuivre la procédure. Le nombre de participants pourra ainsi être progressivement réduit jusqu'à la remise des offres finales.

10.1. Changement

Identifiant de la section: LOT-0001

Description des changements: Vous êtes priés de ne pas tenir compte de la date du 1er septembre 2027 apparente dans l'avis initial. Les candidatures doivent obligatoirement être transmises par voie électronique, selon les modalités prévues dans le règlement de la consultation. À ce stade de la procédure, aucune proposition ni offre n'est demandée. Seuls

les candidats admis à participer au dialogue seront ultérieurement invités à remettre les propositions et offres prévues aux différentes étapes de la procédure. La référence de la consultation est : « EHPAD Étoile des Neiges – Briançon – MGS ».

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 27d4ba9d-5af0-4778-80a3-45e24b0c2d2a - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Sous-type d'avis: 16

Date d'envoi de l'avis: 04/09/2026 13:35:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français

Numéro de publication de l'avis: 614544-2026

Numéro de publication au JO S: 172/2026

Date de publication: 07/09/2026